

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2026

Table des matières

I – le contexte économique (source : Caisse d'Épargne – Novembre 2025).....	2
1 – En zone euro : une croissance en ordre dispersé.....	2
2 – En France : l'activité résiste à l'incertitude politique.....	2
II – le projet de loi de finances	3
III – Les réalisations provisoires 2025.....	4
1 – les résultats de clôture et globalisés.....	4
2 – les subventions d'équilibre des budgets annexes.....	7
3 – le résultat de clôture du fonctionnement.....	8
4 – l'évolution des épargnes et de la capacité de désendettement	8
5 – La fiscalité	9
A – Les taux de fiscalité	9
B – Le DILICO 2026.....	10
C – La compensation pour l'abattement des bases des locaux industriels	10
6 – La dette des budgets.....	10
A – les risques sur la dette et la charte GISSLER au 01/01.....	10
B – Le capital restant dû au 1 ^{er} janvier	12
C – Les annuités au 1 ^{er} janvier.....	13
7 – Les dotations.....	15
8 – le personnel.....	16
A – La structure des effectifs	16
B – le chapitre 012	18
C – Les éléments de la rémunération.....	19
D – Les avantages en nature.....	22
E – le temps de travail.....	22
F – les évolutions.....	23
G – la protection sociale	23
H – les rapport égalité Homme/Femme	24
9 – les épargnes prévisionnelles.....	24
10 – Les investissements	24

I – le contexte économique (source : Caisse d'Épargne – Novembre 2025)

1 – En zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes américains, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %). L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la Banque Centrale Européenne cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait légèrement supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

2 – En France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance :

La Caisse d'Épargne anticipe une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % par rapport au 2^{ème} trimestre) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation :

La Caisse d'Épargne prévoit une inflation (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (- 60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'apprentissage ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du 4^{ème} trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % au 3^{ème} trimestre par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au 1^{er} trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes

Aucune loi de finances n'a été approuvée avant le 31 décembre 2025. Le gouvernement met donc en place des lois spéciales basées sur la loi de finances 2025 en espérant un vote d'ici le 31 janvier 2026.

II – Le projet de loi de finances

Il s'agit des différentes dispositions prévues par le gouvernement et validées par l'assemblée nationale. Il n'est pas tenu compte des dispositions votées par le sénat, plus propices aux collectivités mais qui ne sont pas dans les objectifs gouvernementaux.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées de 0.8% conformément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an en novembre.

Contrairement aux années précédentes, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas abondée par l'Etat. Ainsi, la hausse des enveloppes Dotation de Solidarité Urbaine (+140M€), Dotation de Solidarité Rurale (+150M€) et Dotation d'Intercommunalité (+90M€) ainsi que l'évolution démographique (+43M€) est compensée par les baisses de la Dotation Forfaitaire (-200M€) et de la Dotation de Compensation (-223M€).

La compensation de la réduction de 50% des bases des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) des locaux industriels, intégrale depuis 2021, ne sera plus que de 75%

Les fractions de TVA

Afin de compenser la perte de produit liée à suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Etat a mis en place le versement d'une fraction de TVA nationale.

Ces fractions de TVA ont vocation à être dynamiques dans la même propension que la TVA nationale. En 2025, la Loi de Finances avait institué, exceptionnellement, un gel de la dynamique.

A compter de 2026, le taux d'évolution du montant des fractions de TVA sera calculé en minorant la dynamique actuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation. Pour 2026, les fractions de TVA seront reconduites. Il n'y aura pas de part progression.

Le FCTVA :

Les dépenses de fonctionnement sont exclues de l'éligibilité.

Le régime de versement du FCTVA des EPCI est modifié. La perception ne se fera plus l'année même mais en N+1. Cela signifie que 2026 sera une année blanche.

Le DILICO :

Il s'agit du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. C'est un prélèvement par l'Etat sur la fiscalité qui est opéré avant le versement des produits.

Le DILICO 2026 représente 2Mds€ contre 1Md€ en 2025.

	Année 2025	PLF2026	Ecart	
Communes	250 000 000 €	720 000 000 €	470 000 000 €	188%
EPCI	250 000 000 €	500 000 000 €	250 000 000 €	100%
Départements	220 000 000 €	280 000 000 €	60 000 000 €	27%
Régions	280 000 000 €	500 000 000 €	220 000 000 €	79%
Total	1 000 000 000 €	2 000 000 000 €	1 000 000 000 €	100%

Le DILICO concerne l'ensemble des collectivités mais chacune dispose de ses propres règles d'assujettissement

Un EPCI est assujetti au DILICO 2026 si son indice synthétique est supérieur à 80% de l'indice synthétique moyen des EPCI (contre 110% en 2025).

L'indice synthétique se compose :

- A 75% du rapport entre le potentiel fiscal de l'EPCI et le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des EPCI
- A 25% du rapport entre le revenu fiscal par habitant de l'EPCI et le revenu fiscal moyen par habitant de l'ensemble des EPCI.

Il est précisé qu'il n'existe pas de critère d'exonération et qu'il n'est pas fait de distinction entre les catégories d'EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes en FPU, Communauté d'agglomération, Communauté urbaine...).

Le prélèvement est plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement retraitées (déduction de certaines charges) constatées au compte de gestion du pénultième exercice.

La redistribution du DILICO

Pour rappel, le DILICO 2025 a été :

- Affecté à la péréquation (FPIC...) pour 10%
- Reversé aux collectivités contributrices pour 90% et sur 3 ans

Concernant le DILICO 2026, il serait

- Affecté à la péréquation pour 20%
- Reversé aux collectivités contributrices pour 80% sur 5 ans sous conditions annuelles selon l'évolution des dépenses des EPCI
 - Si inférieure ou égale à la croissance du PIB en valeur ---> reversement à l'ensemble
 - Si supérieure à la croissance du PIB en valeur + 1 point de % ---> aucun reversement
 - Si entre les 2 intervalles ---> restitution individualisée

III – Les réalisations provisoires 2025

1 – les résultats de clôture et globalisés

Le résultat de clôture est la différence entre les recettes et les dépenses de l'année (1^{er} janvier-31 décembre). Le résultat globalisé intègre le résultat antérieur reporté.

Les résultats provisoires 2025 du budget principal

	Investissement	Fonctionnement	Global
Titres émis	2 668 123,24	52 321 683,62	54 989 806,86
Mandats émis	3 240 155,99	51 610 009,92	54 850 165,91
Résultat de clôture	- 572 032,75	711 673,70	139 640,95
001/002	4 557 487,05	3 153 182,96	7 710 670,01
Résultat globalisé	3 985 454,30	3 864 856,66	7 850 310,96
Recettes engagées	129 832,33	-	129 832,33
Dépenses engagées	833 915,69	-	833 915,69
Résultat	3 281 370,94	3 864 856,66	7 146 227,60
Mise en réserve	-	-	-
Résultat	3 281 370,94	3 864 856,66	7 146 227,60

Les résultats provisoires 2025 des budgets annexes M57

	Résultat de clôture 2024			Résultat de clôture 2025 provisoire		
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Brigades	- 37 561,51	-	- 37 561,51	29 553,23	-	29 553,23
Transport	27 160,91	-	27 160,91	49 896,68	-	49 896,68
Pépinière	- 3 638,53	-	- 3 638,53	12 010,14	-	12 010,14
Rochelotte	9 809,50	21 532,54	31 342,04	- 55 806,89	23 880,99	- 31 925,90
Zones d'activités	- 141 354,39	1 494,63	- 139 859,76	- 126 417,06	216 921,62	90 504,56
Total	- 145 584,02	23 027,17	- 122 556,85	- 90 763,90	240 802,61	150 038,71

	Résultat globalisé 2024 avant reports			Résultat globalisé 2025 provisoire avant reports		
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Brigades	64 278,71	-	64 278,71	93 831,94	-	93 831,94
Transport	366 585,19	-	366 585,19	416 481,87	-	416 481,87
Pépinière	403 952,21	-	403 952,21	415 962,35	-	415 962,35
Rochelette	17 638,00	42 512,90	60 150,90	- 38 168,89	66 393,89	28 225,00
Zones d'activités	1 376 742,92	1 494,63	1 378 237,55	1 250 325,86	218 416,25	1 468 742,11
Total	2 229 197,03	44 007,53	2 273 204,56	2 138 433,13	284 810,14	2 423 243,27

Les résultats provisoires 2025 des budgets annexes Palestra

	Résultat de clôture 2024			Résultat de clôture 2025 provisoire		
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Palestra - Salle multiactivités	273 947,95	286,01	274 233,96	178 858,52	- 286,01	178 572,51
Palestra - Centre aquatique	162 185,68	-	162 185,68	421 210,84	-	421 210,84
Total	436 133,63	286,01	436 419,64	600 069,36	- 286,01	599 783,35

	Résultat globalisé 2024 avant reports			Résultat globalisé 2025 provisoire avant reports		
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Palestra - Salle multiactivités	771 083,27	286,01	771 369,28	949 941,79	- 0,00	949 941,79
Palestra - Centre aquatique	745 013,03	-	745 013,03	1 166 223,87	-	1 166 223,87
Total	1 516 096,30	286,01	1 516 382,31	2 116 165,66	- 0,00	2 116 165,66

Les résultats provisoires 2025 des budgets eau et assainissement

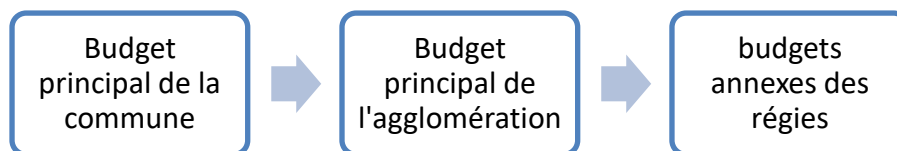
	Résultat de clôture 2024			Résultat de clôture 2025 provisoire		
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	Investissement	Fonctionnement	Cumul
DSP Eau	637 555,17	166 873,20	804 428,37	186 946,81	1 970 265,97	2 157 212,78
DSP Assainissement	618 584,89	- 59 541,91	559 042,98	352 457,46	189 327,34	541 784,80
Régie Eau	279 072,21	- 43 894,97	235 177,24	- 175 722,27	- 894,35	- 176 616,62
Régie Assainissement	247 531,27	- 96 675,21	150 856,06	- 293 623,25	64 766,07	- 228 857,18
Total	1 782 743,54	- 33 238,89	1 749 504,65	70 058,75	2 223 465,03	2 293 523,78

	Résultat globalisé 2024 avant reports			Résultat globalisé 2025 provisoire avant reports		
	Investissement	Fonctionnement	Cumul	Investissement	Fonctionnement	Cumul
DSP Eau	- 445 518,47	853 178,43	407 659,96	- 258 571,66	2 720 444,40	2 461 872,74
DSP Assainissement	320 265,14	1 082 990,67	1 403 255,81	672 722,60	1 095 718,01	1 768 440,61
Régie Eau	669 752,79	692 416,21	1 362 169,00	494 030,52	691 521,86	1 185 552,38
Régie Assainissement	265 099,88	432 265,93	697 365,81	- 28 523,37	497 032,00	468 508,63
Total	809 599,34	3 060 851,24	3 870 450,58	879 658,09	5 004 716,27	5 884 374,36

2 – les subventions d'équilibre des budgets annexes

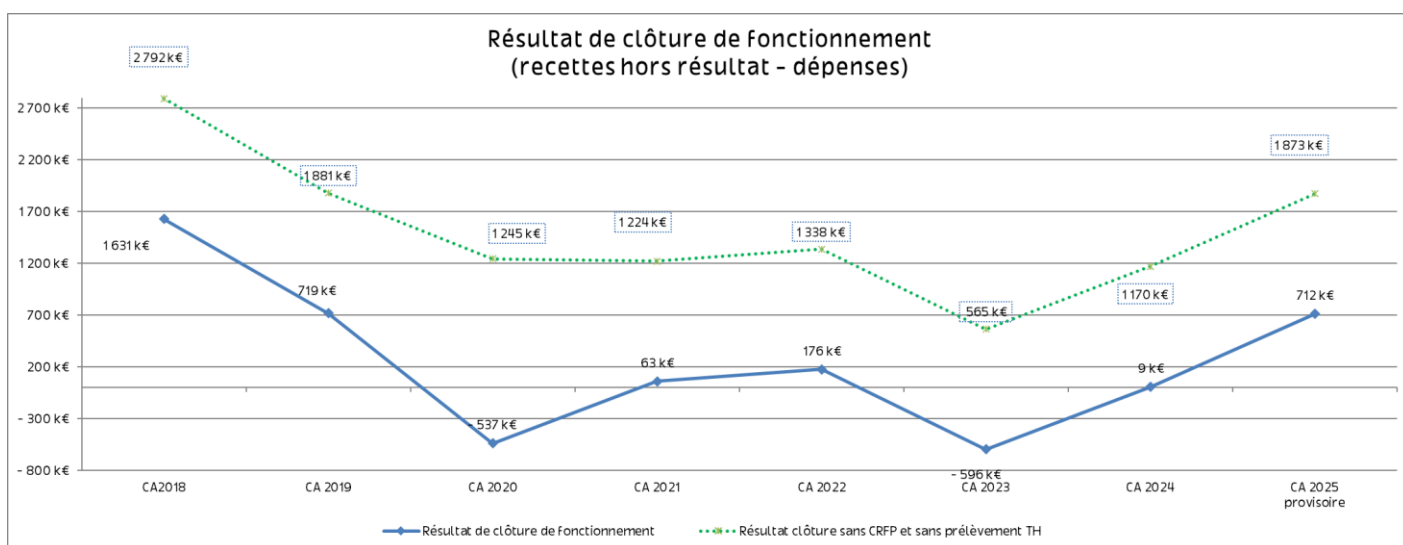
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025 provisoire	Ecart 2025 - 2024
Brigades	260 566,68	184 921,06	206 668,70	201 586,13	213 863,17	269 679,30	55 816,13
Transport	1 721 185,05	1 474 871,11	1 438 149,69	1 194 617,81	336 355,27	368 023,65	31 668,38
Pépinière	151 932,17	122 937,71	139 147,21	118 818,43	119 460,18	119 050,53	- 409,65
Piscines	976 748,32	685 330,64				-	-
Rochelotte	13 228,44	3 994,08	4 306,91	-	-	-	-
Zones d'activités	44 099,84	130 797,51	139 979,61	228 472,03	254 470,52	-	- 254 470,52
Palestra - Salle multiactivités		59 762,43	792 637,46	1 100 000,00	876 122,64	840 940,89	- 35 181,75
Palestra - Centre aquatique		242 750,98	1 246 947,00	1 236 204,09	1 389 270,35	1 486 317,55	97 047,20
Total	3 167 760,50	2 905 365,52	3 967 836,58	4 079 698,49	3 189 542,13	3 084 011,92	- 105 530,21

Il existe également des versements de subventions vers les budgets annexes eau et assainissement. Ces subventions sont couvertes par les attributions de compensation libres votées en 2025.



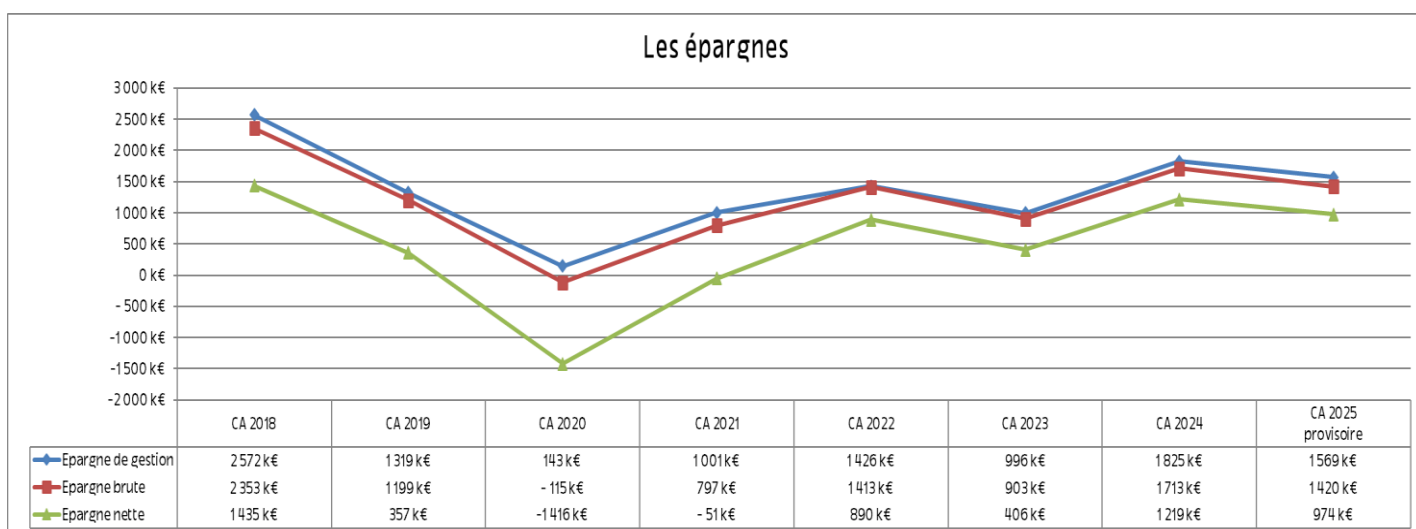
	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025 provisoire	Ecart 2025 - 2024
Eau régie	20 500,00	5 500,00	5 500,00	9 500,00	4 000,00
Assainissement régie	94 250,00	79 250,00	96 250,00	136 500,00	40 250,00
DSP Eau	-	-	58 000,00	-	- 58 000,00
Total	114 750,00	84 750,00	159 750,00	146 000,00	- 13 750,00

3 – le résultat de clôture du fonctionnement

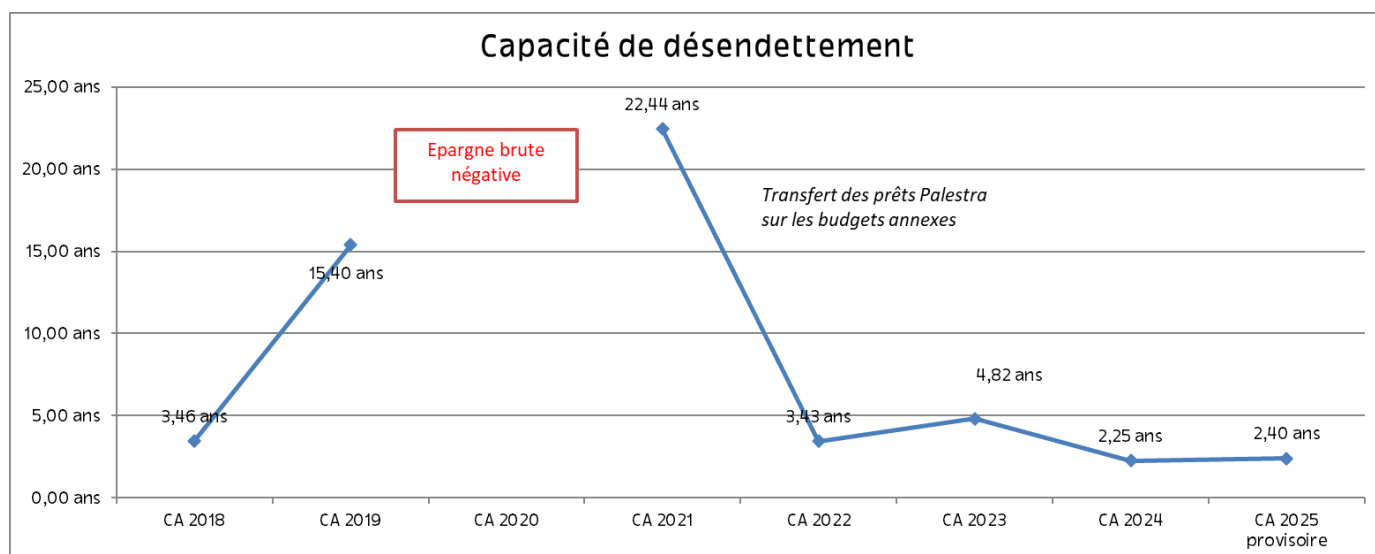


4 – l'évolution des épargnes et de la capacité de désendettement

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses hors financiers et exceptionnels.
L'épargne brute est l'épargne de gestion à laquelle sont ajoutés les soldes financiers et exceptionnels.
L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite des remboursements en capital des prêts.



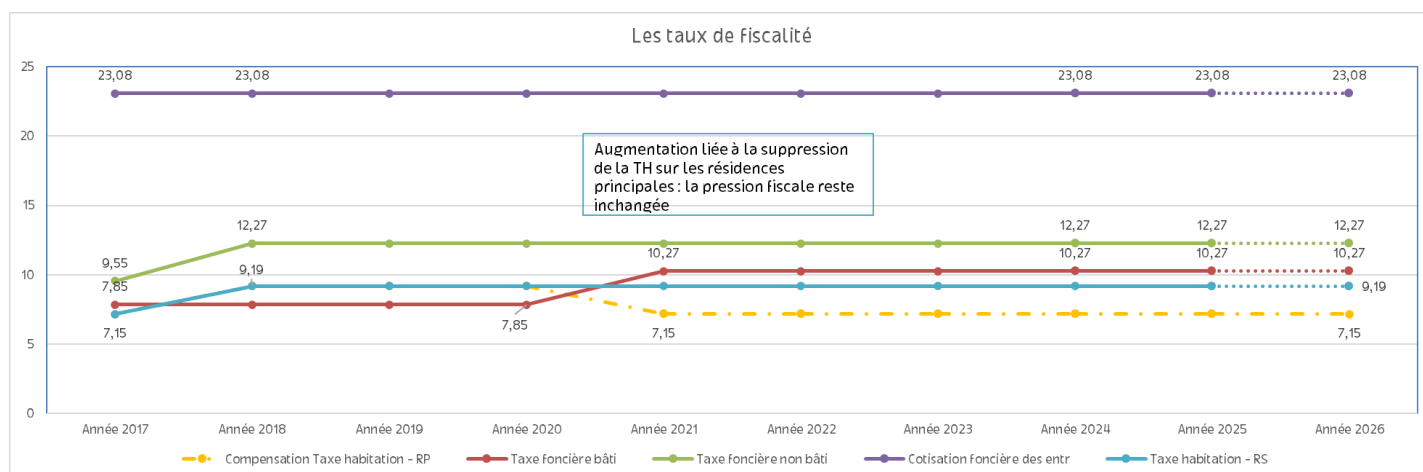
La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette en capital si l'agglomération y consacre l'entièreté de son épargne brute.



5 – La fiscalité

A – les taux de fiscalité

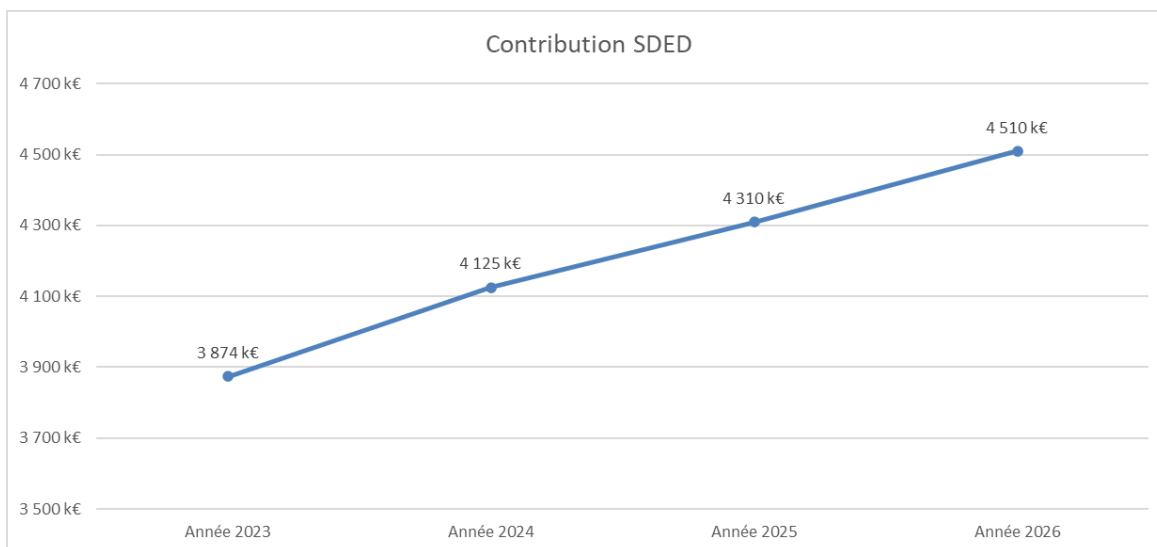
Comme indiqué précédemment, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est de 0.8% contre 1.70% en 2025.



Le taux de la TEOM sera défini en fonction de la contribution totale demandée par le SDED52 et des bases prévisionnelles. Il sera unique pour l'ensemble du territoire compte tenu de la fin du lissage.

La contribution du SDED52 pour 2026 sera de 4 510k€, en hausse de 200k€ (+4.64%) par rapport à 2025.

Le taux lissé était de 9.11% en 2024 et de 9.29% en 2025. Une 1^{ère} approche montre un taux aux alentours de 9.7%.



B – Le DILICO 2026

L'indice synthétique de l'Agglomération, sur les critères de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025 serait de 85.08%

DILICO 2026 – ESTIMATION				
revenu/hab		Potentiel fiscal		
Agglomération	15 144,59 €	Agglomération	397,23 €	
Moyenne France	17 706,70 €	Moyenne France	474,33 €	
Rapport	0,855303		0,837455	
Quotité	75%		25%	
	0,641477		0,209364	0,850841

L'estimation du DILICO est comprise entre 290k€ et 350k€ pour 2026 sous réserve des dispositions spécifiques de la loi de finances à venir.

C – La compensation pour l'abattement des bases des locaux industriels

Depuis 2021, les bases de TFB et de CFE des locaux industriels ont un abattement de 50%. La perte de fiscalité est compensée à 100% par l'Etat.

A compter de 2026, la compensation ne sera plus que de 75% soit une perte de ressources estimée entre 420k€ et 450k€.

6 – La dette des budgets

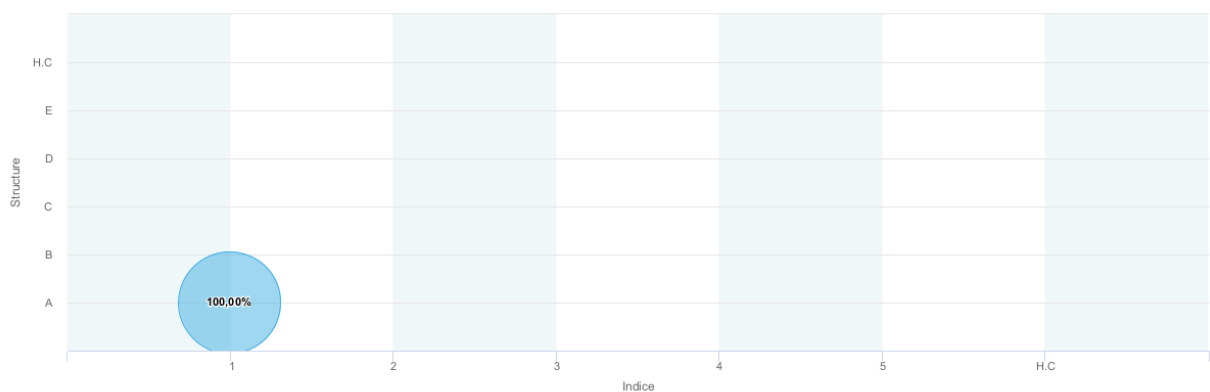
Les graphiques représentent la dette des budgets avec une distinction entre les budgets « eau et assainissement » et les autres budgets.

Il n'est pas envisagé de souscription de nouveaux prêts généralisés pour l'année 2026.

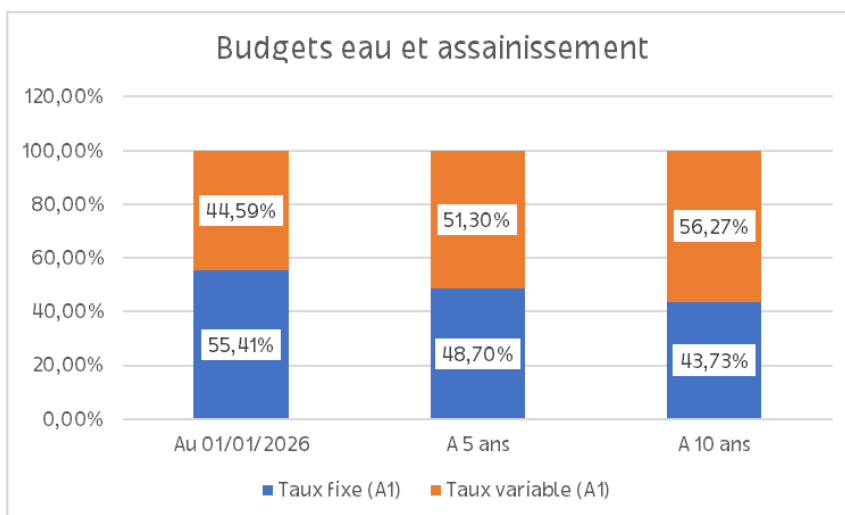
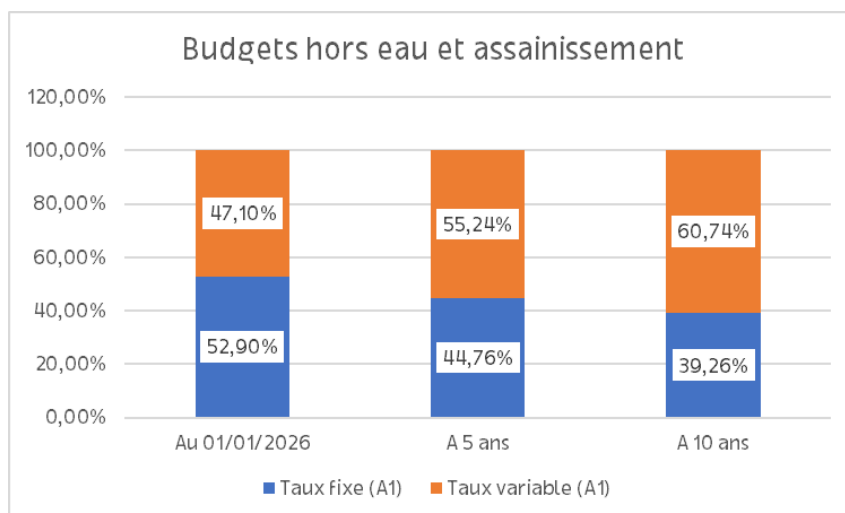
Des prêts spécifiques et affectés pour des travaux d'eau ou d'assainissement pourront être étudiés au cas par cas.

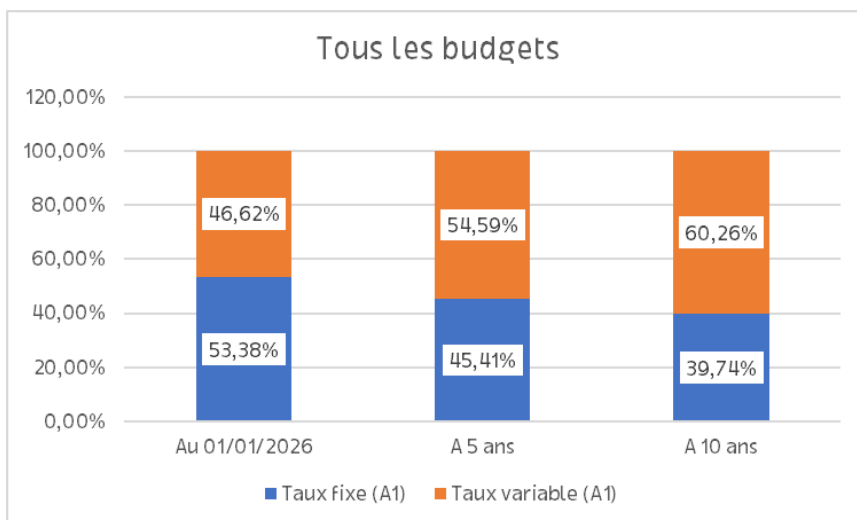
A – Les risques sur la dette et la charte GISSLER au 01/01

L'ensemble de la dette est classé « A1 – sans risque » dans la charte GISSLER.

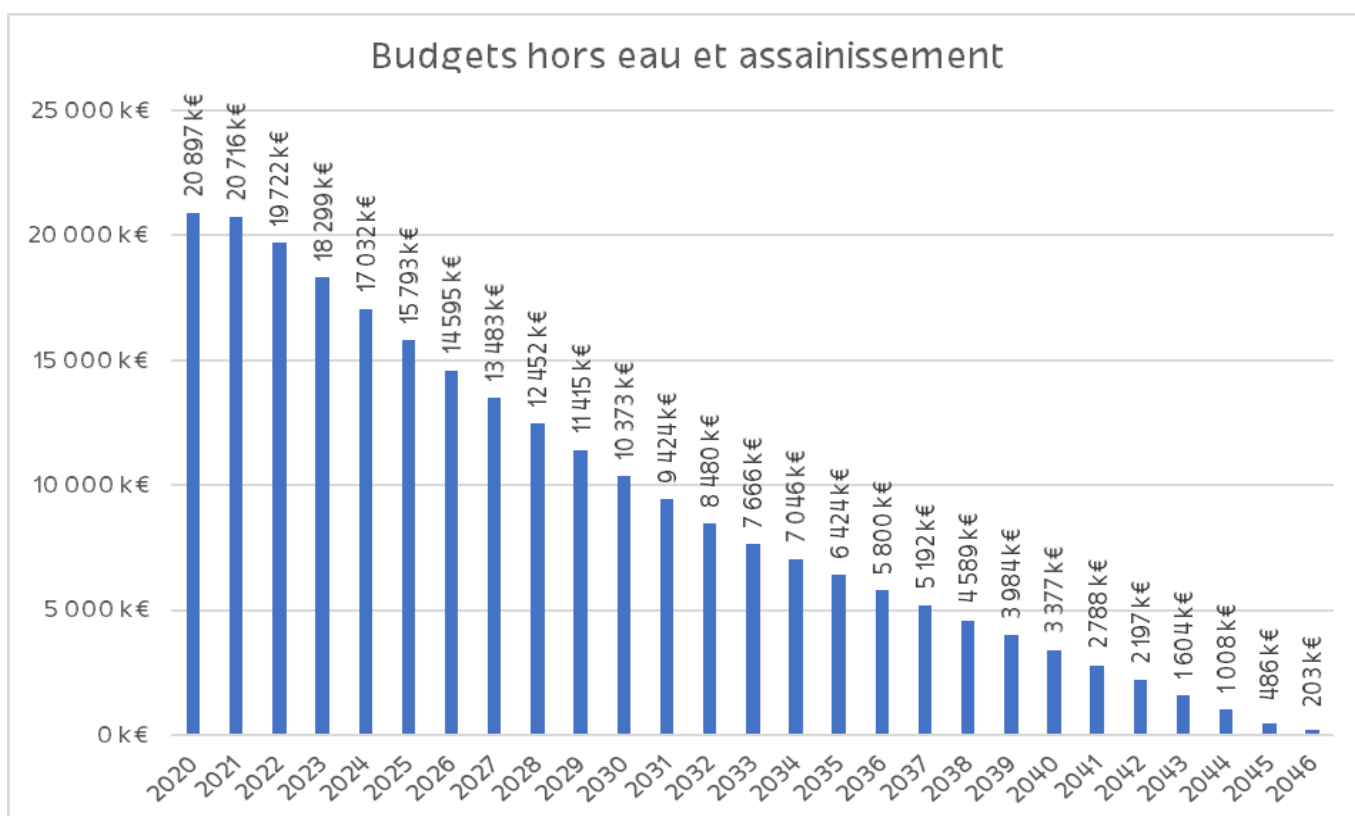


La structure des prêts

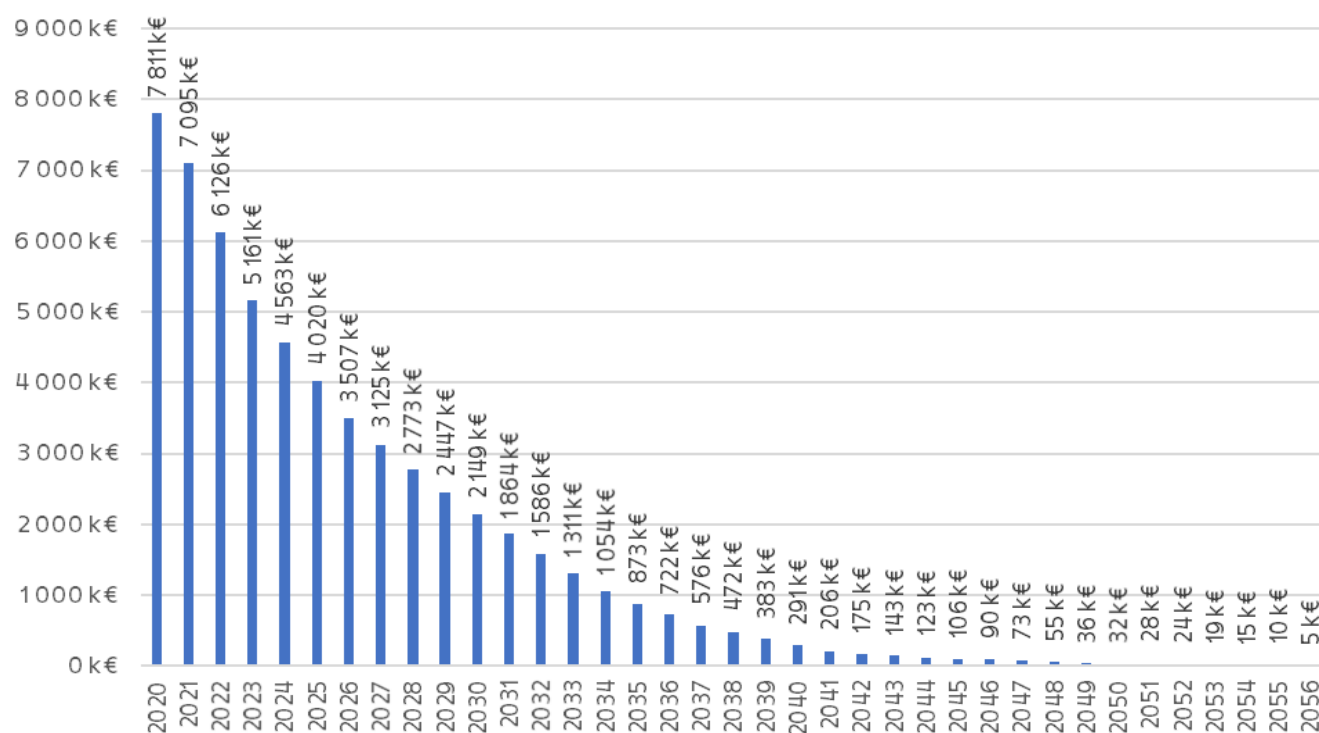




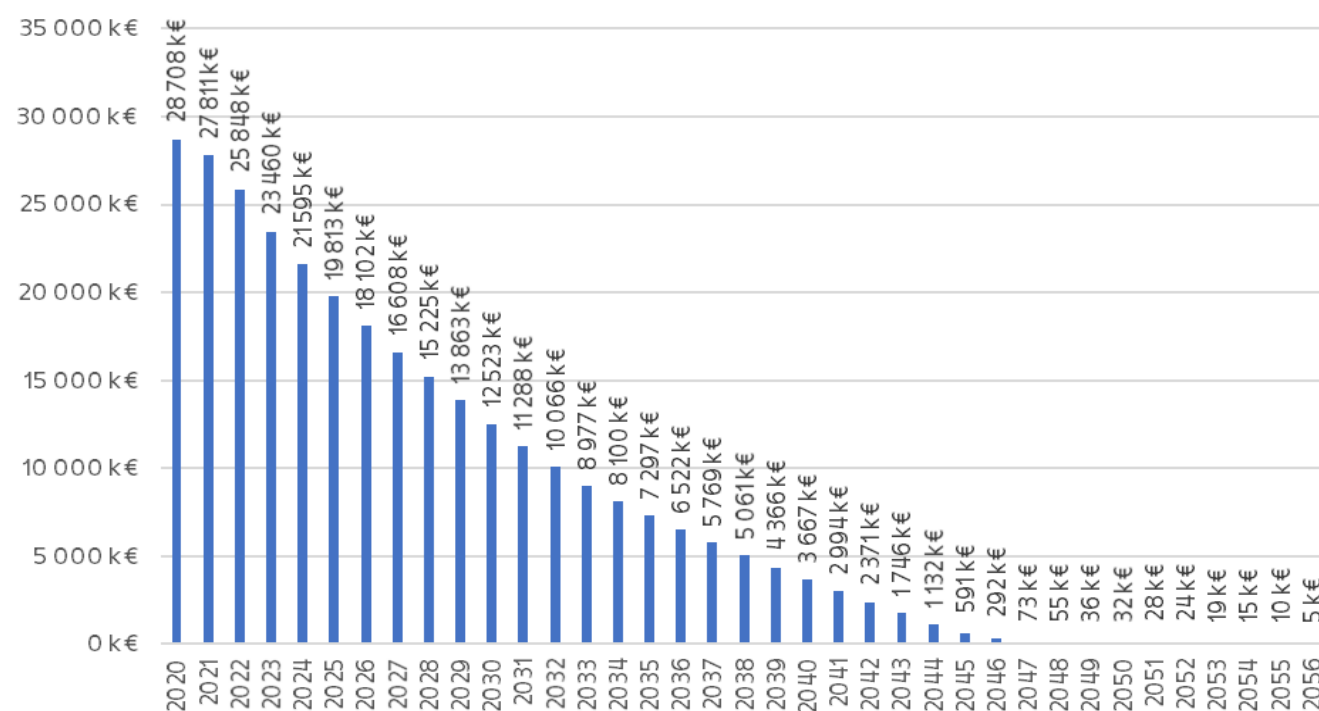
B – Le capital restant dû au 1^{er} janvier



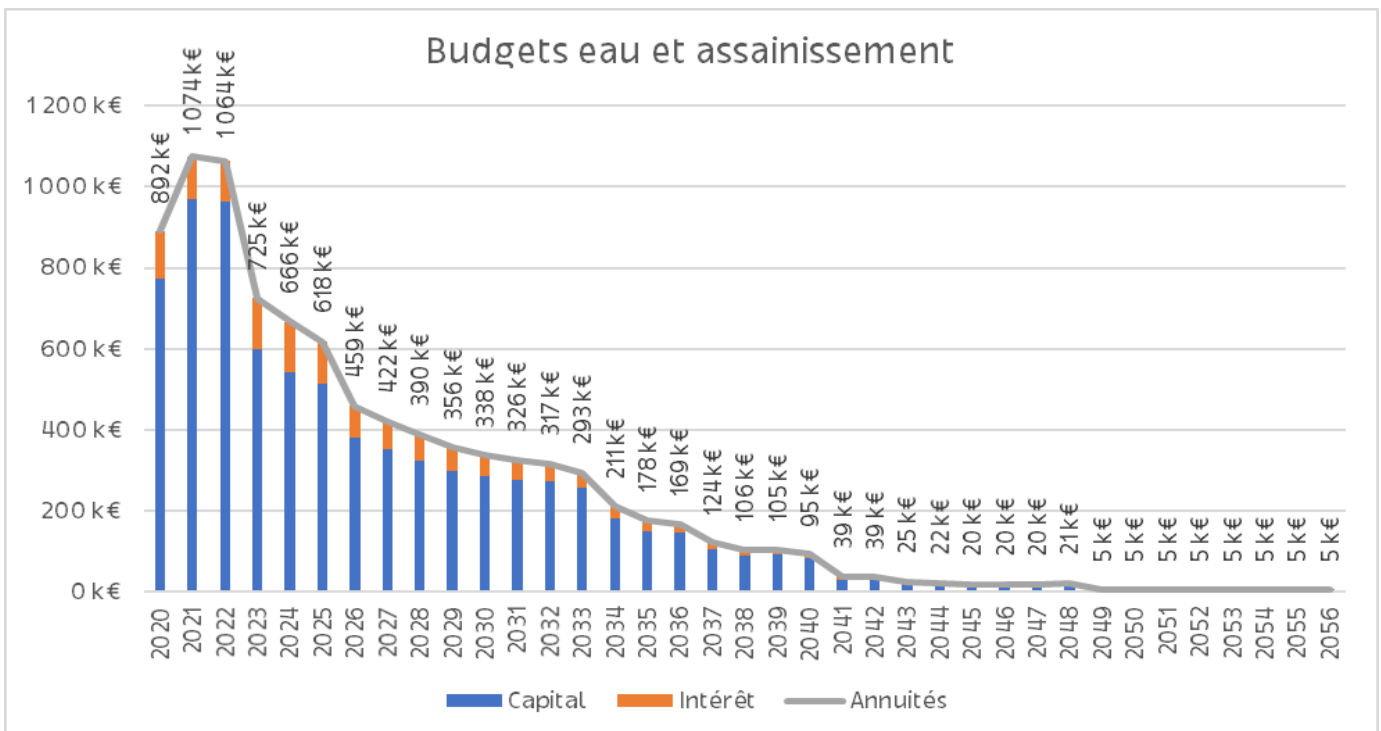
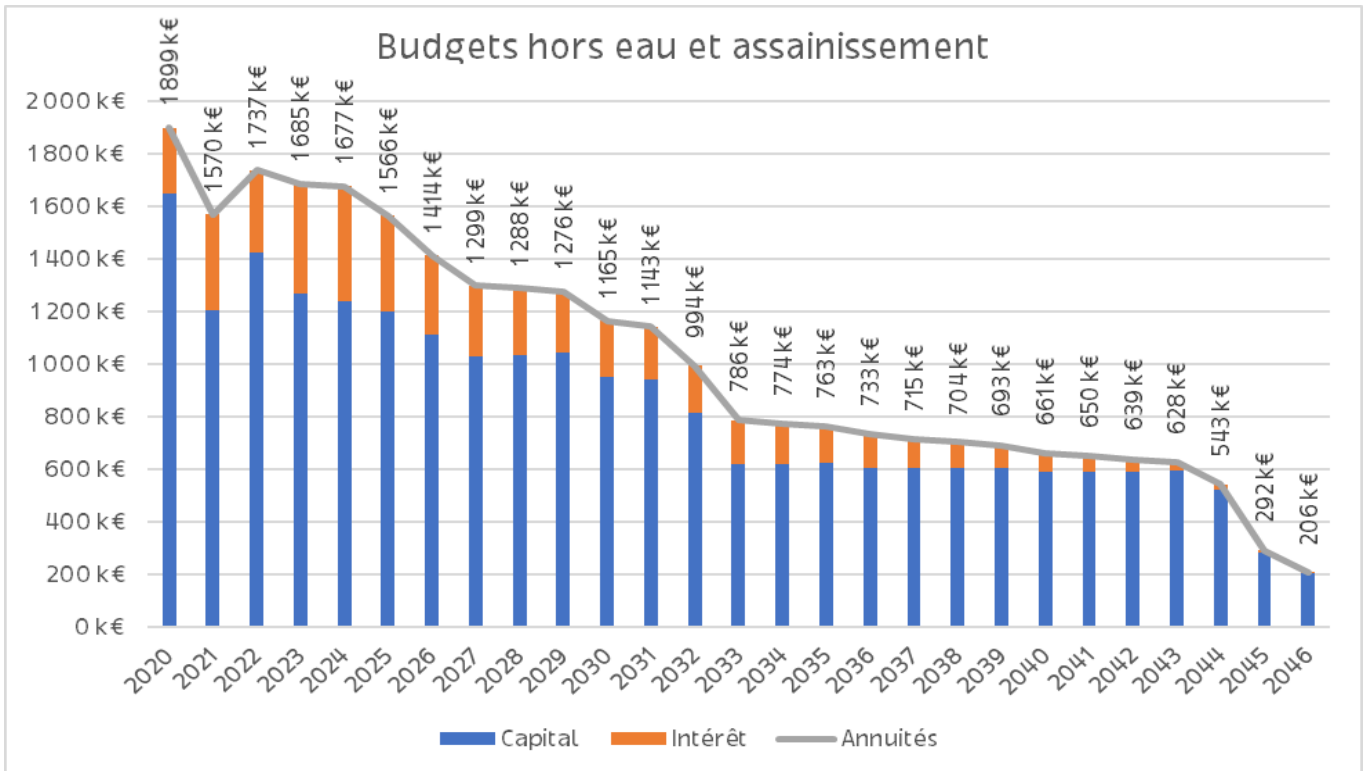
Budgets eau et assainissement

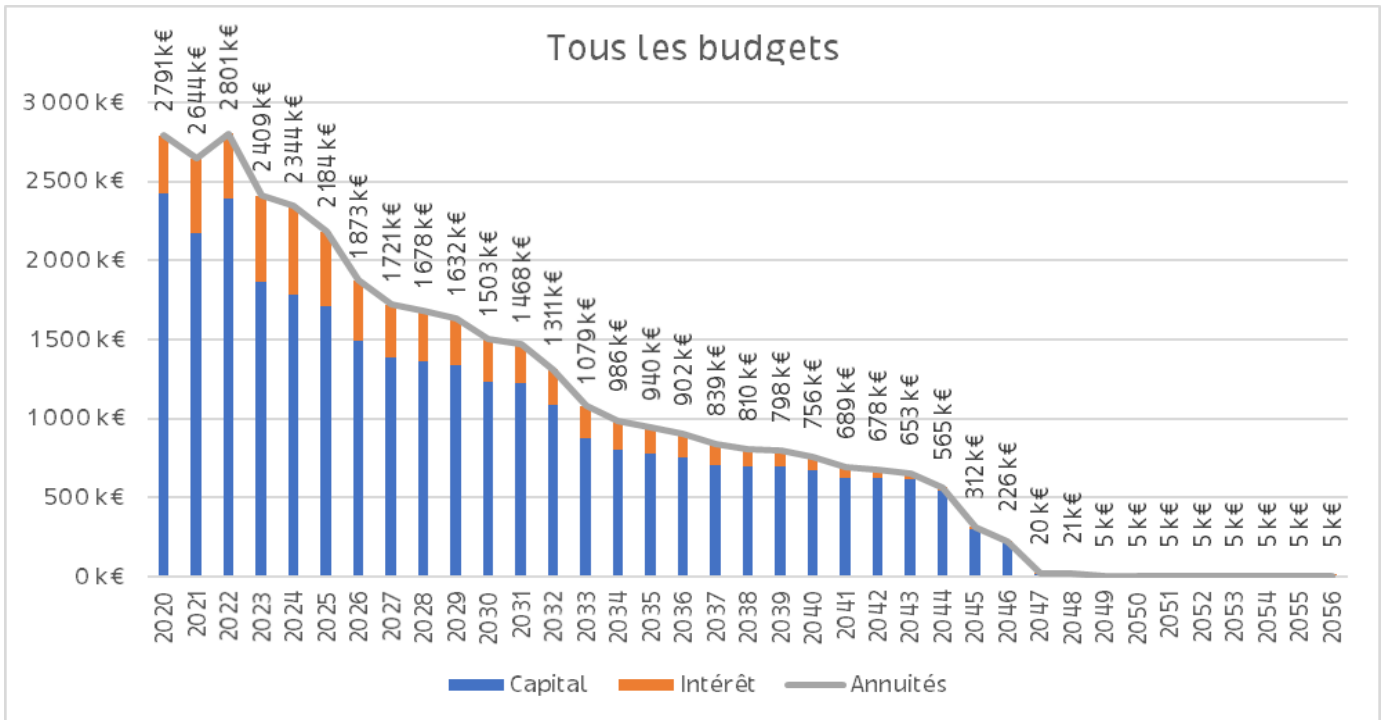


Tous les budgets



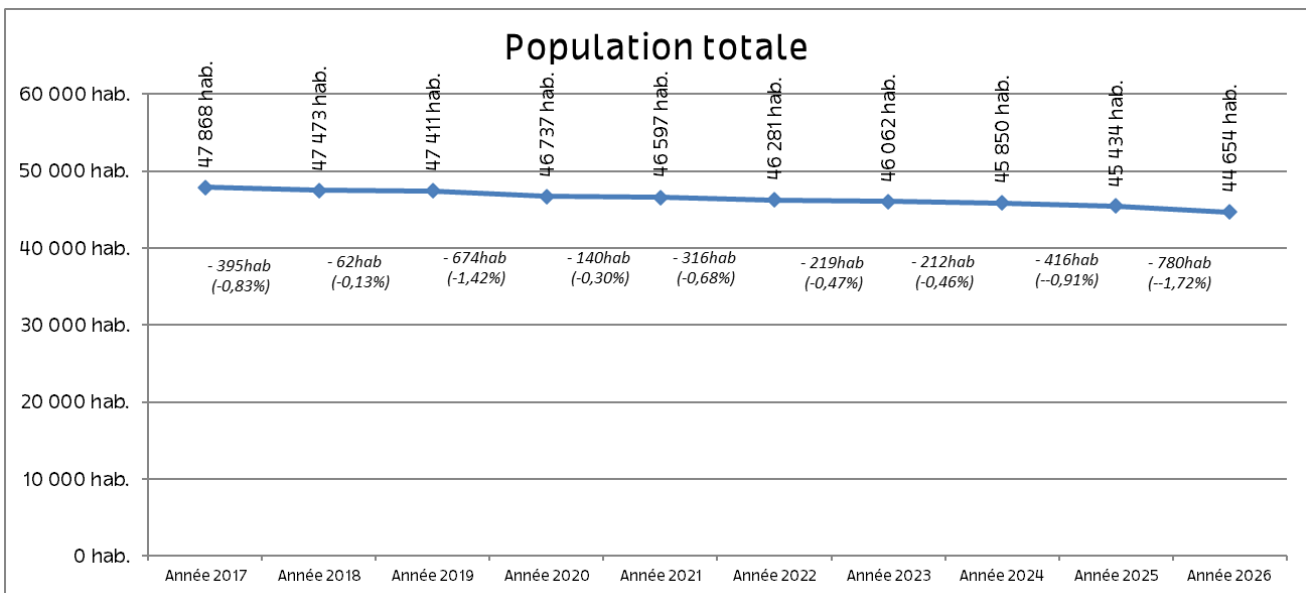
C – Les annuités au 1^{er} janvier



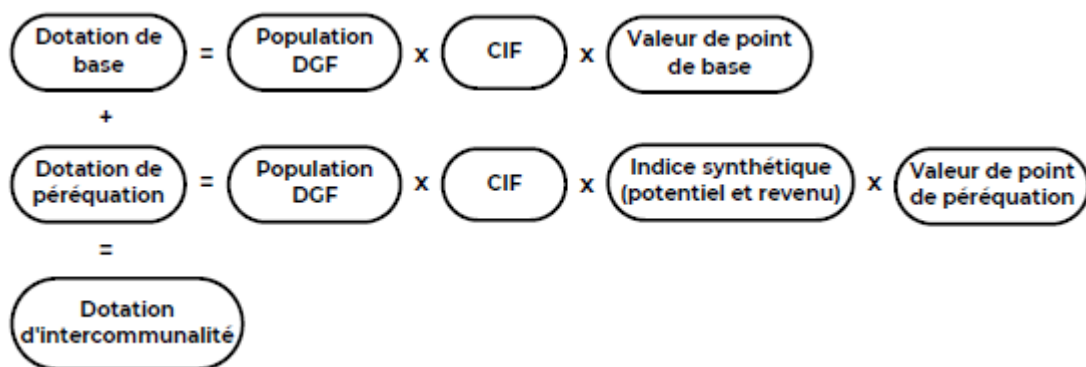


7 – Les dotations

Au 1^{er} janvier 2026, la population totale de l'agglomération est de 44 654 habitants selon l'INSEE, soit 780 habitants de moins que l'an dernier.



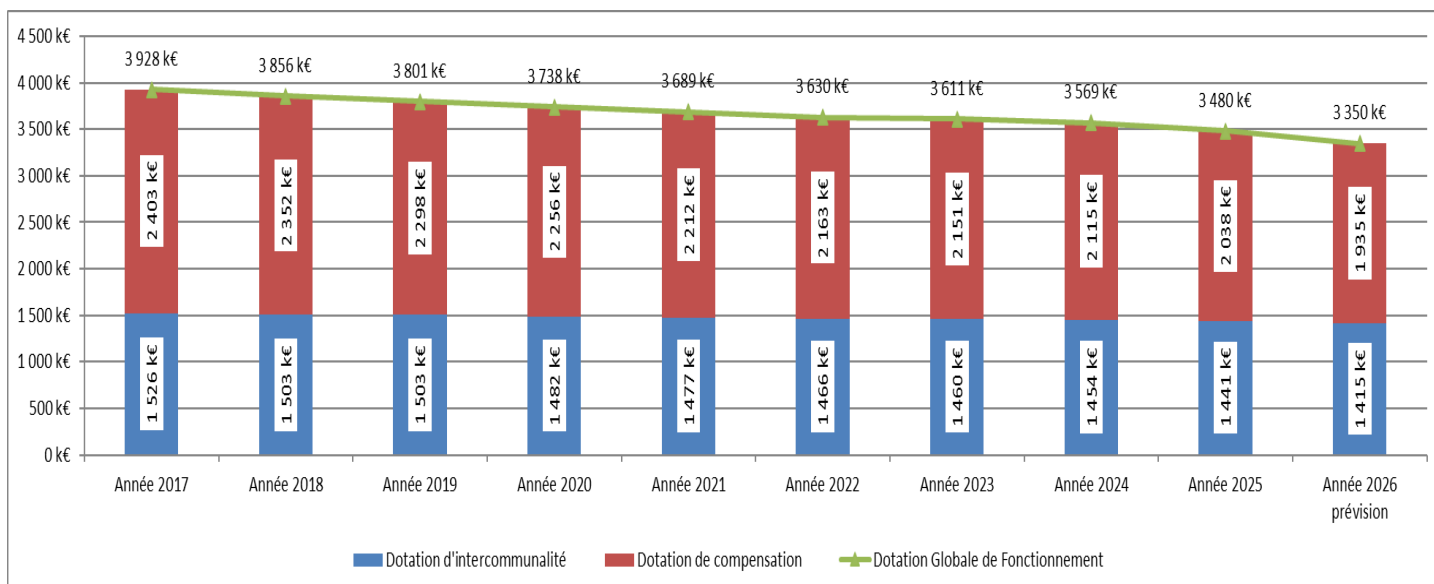
Cette baisse ne sera pas sans conséquence sur la dotation d'intercommunalité compte tenu des formules de calcul des dotations :



L'évolution du CIF de l'agglomération qui doit se maintenir à 40% pour maintenir les dotations.

	Année 2017 CIF moyen pondéré	Année 2018 CIF pondéré	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
CIF	37,6753	28,4227	41,0052	41,7626	42,9203	42,6154	43,8377	44,8740	44,9096

La prévision des dotations pour 2026



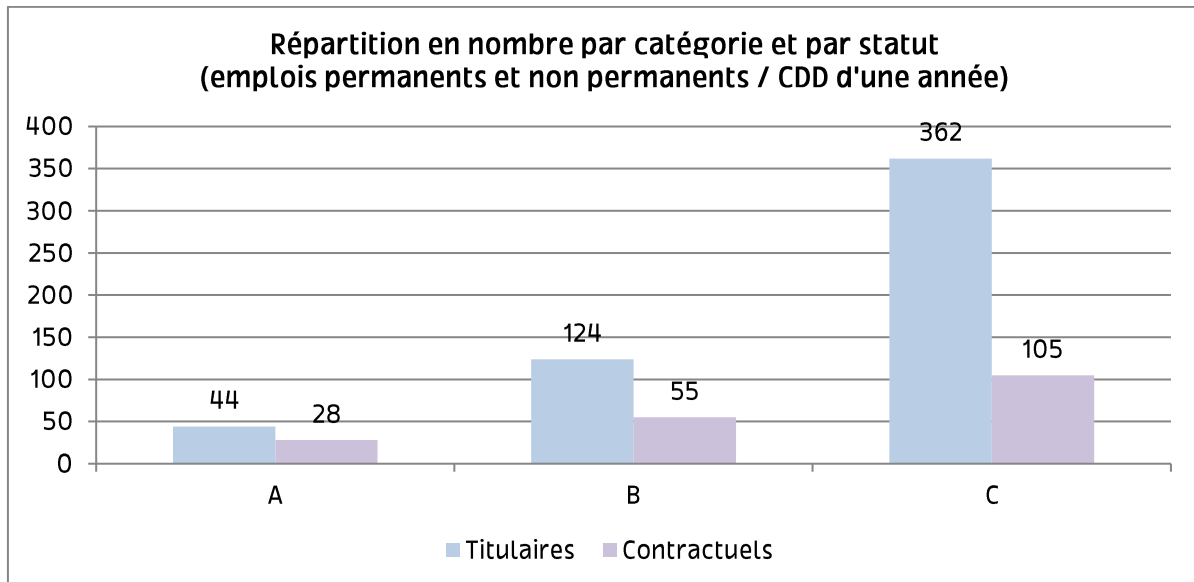
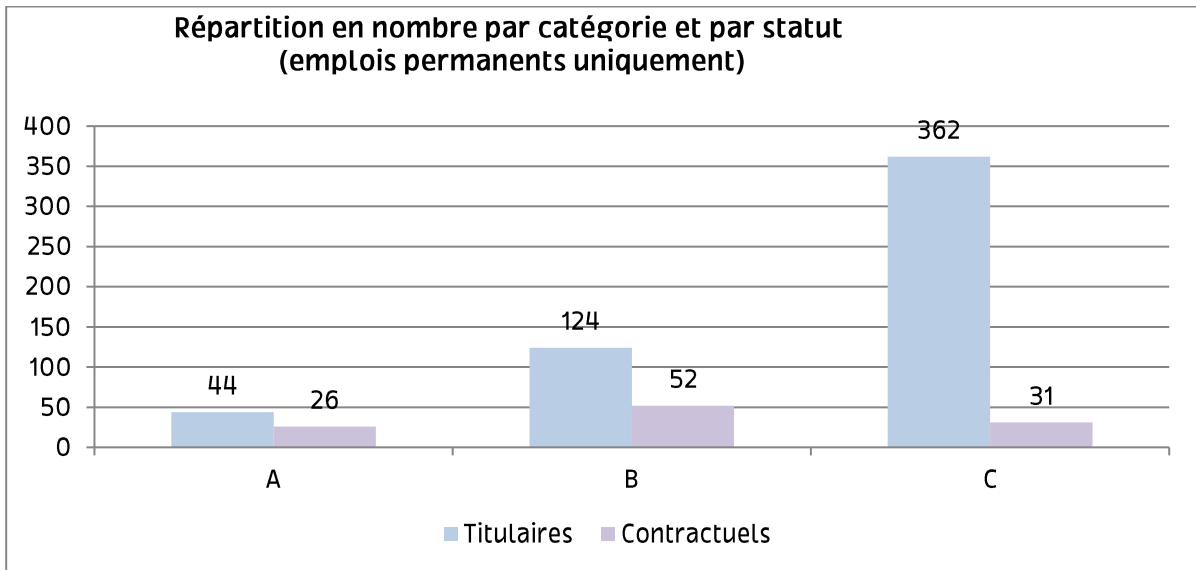
8 – le personnel

A - La structure des effectifs

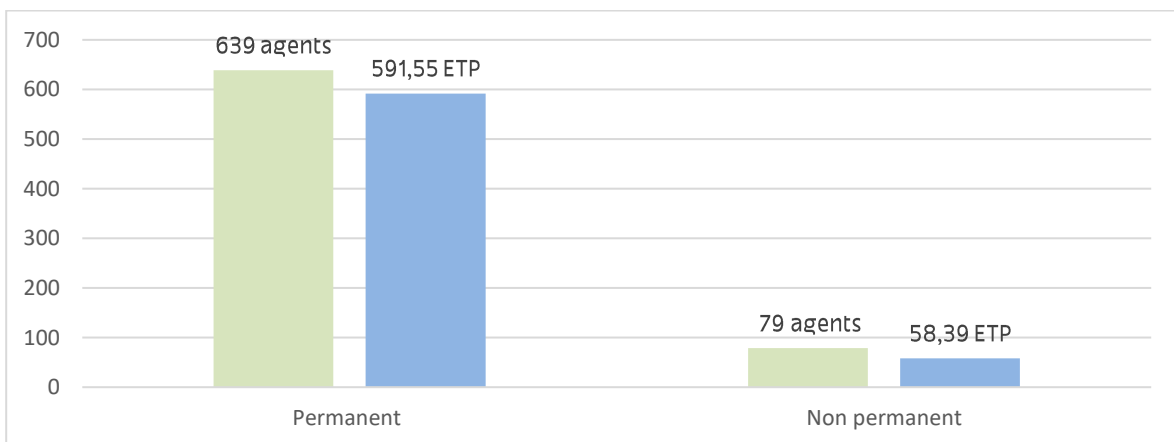
	Niveau national de la Fonction Publique Territoriale (année 2023)
Catégorie A	13%
Catégorie B	15%
Catégorie C	72%

Emplois permanents	Emplois permanents et non permanents (1)
10.95%	10.03%
27.55%	24.93%
61.50%	65.04%

(1) Emplois non permanents = CDD d'une année ou moins



Les emplois de droit public :



Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs permanents de l'Agglomération représentent 639 emplois permanents pourvus (+4 agents par rapport au 1^{er} janvier 2025) représentant 591,55 ETP (+4,94 ETP).

Il est à noter que le nombre d'agents contractuels non permanent en contrat d'une durée d'un an ou moins est en baisse au 1^{er} janvier 2026, avec une statistique de 79 agents (-8 agents) pour 58,39 ETP (-8,63 ETP), en lien avec le plan d'accès à l'emploi stagiaire mené depuis plusieurs années.

Globalement, le nombre d'agents est relativement stable (-4 agents au total) entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026, avec un équivalent temps plein stable en cohérence (-3.69 ETP).

Il est à noter que la poursuite du plan d'accès à l'emploi stagiaire a été effective en 2025, avec une décision permettant de « déprécier » :

- 21 agents contractuels non permanents de catégorie C (24 en 2024)
- 5 agents nommés stagiaires suite à réussite à concours
- 1 agent nommé sur emploi réservé
- 1 agent nommé suite apprentissage

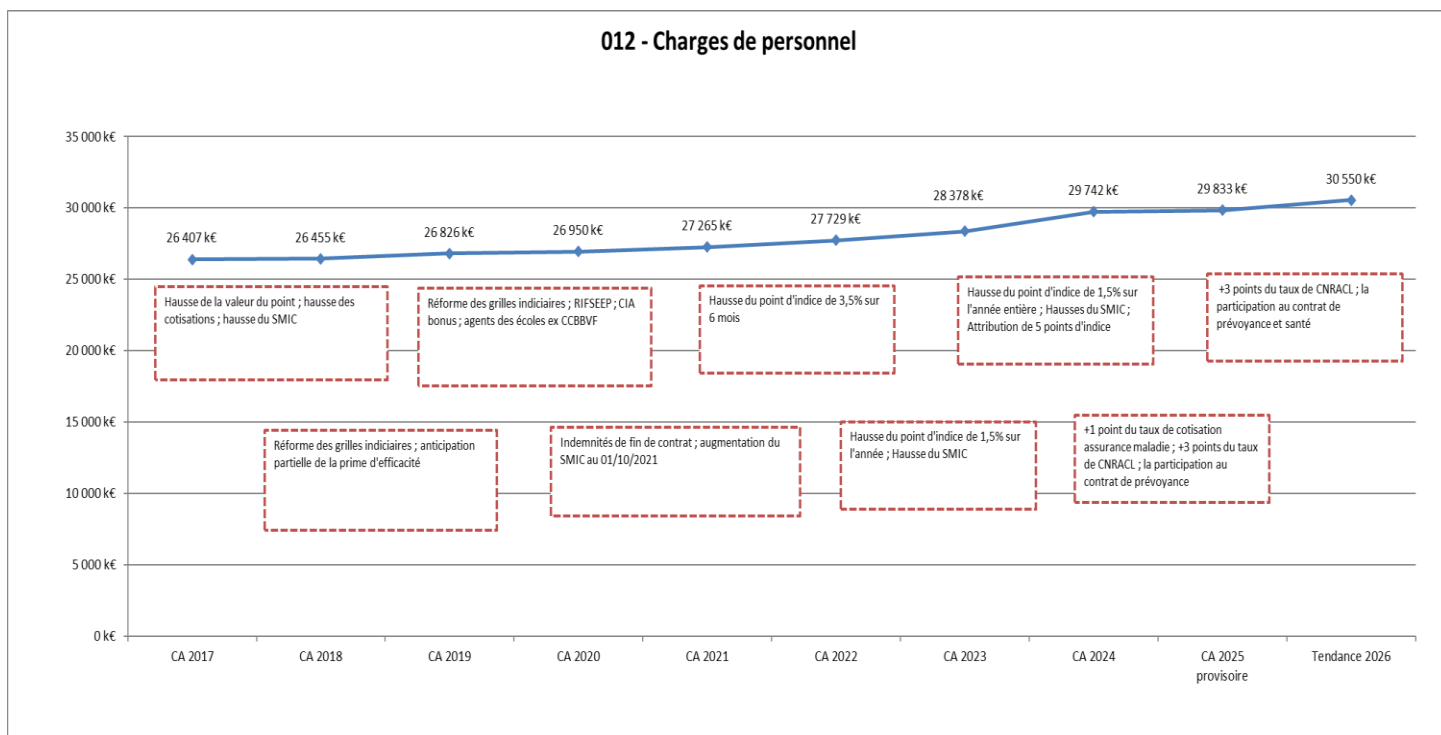
Concernant les emplois non permanents de droit privé, sont présents au 1^{er} janvier 2026 :

- 9 apprentis
- 6 agents recrutés sous convention GEDA

Par ailleurs, il convient de préciser que la collectivité accueille 1 service civique au Campus Connecté.

De plus, des conventions de mise à disposition individuelles et/ou de services sont mises en place de façon ascendante, ou descendante.

B – le chapitre 012



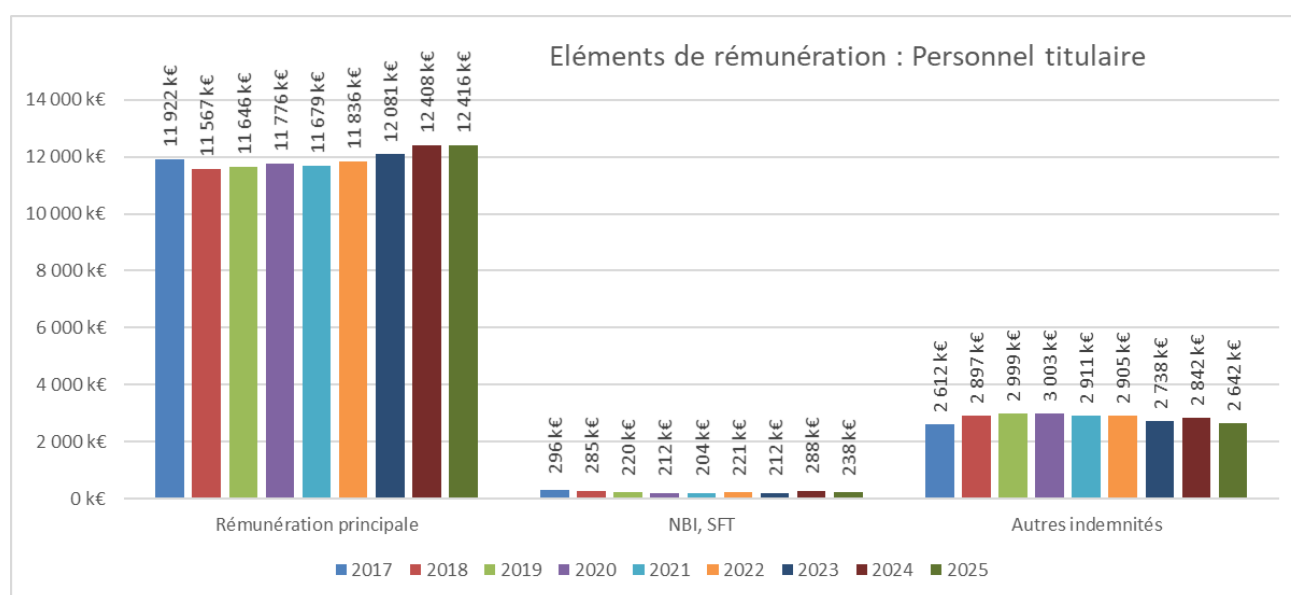
Le coût net de la masse salariale, déductions faites des recettes de mises à disposition ou de mutualisation :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 provisoire	Tendance 2026
Chapitre 012	26 407 k€	26 455 k€	26 826 k€	26 950 k€	27 265 k€	27 729 k€	28 378 k€	29 742 k€	29 833 k€	30 550 k€
Recettes RH	15 215 k€	15 073 k€	14 855 k€	14 744 k€	14 935 k€	15 146 k€	15 266 k€	15 987 k€	15 724 k€	16 352 k€
Coût net	11 192 k€	11 381 k€	11 971 k€	12 206 k€	12 329 k€	12 582 k€	13 112 k€	13 755 k€	14 109 k€	14 198 k€
<i>Variation</i>		189 k€ 1,69%	589 k€ 5,18%	235 k€ 1,96%	123 k€ 1,01%	253 k€ 2,05%	530 k€ 4,21%	643 k€ 4,90%	354 k€ 2,57%	89 k€ 0,63%

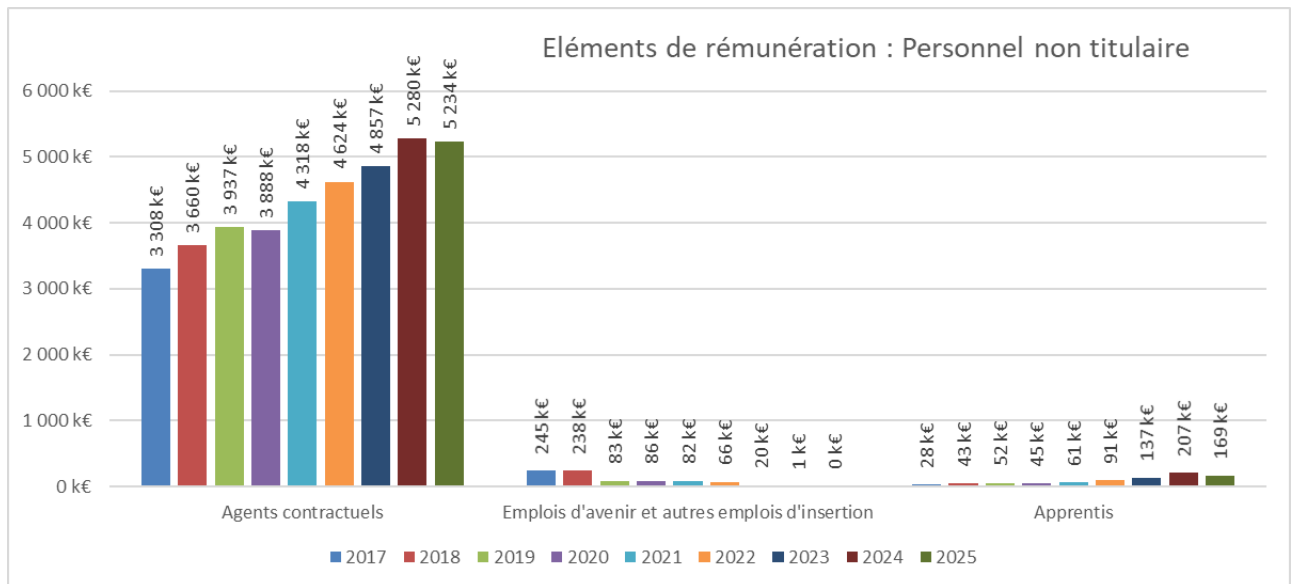
Les attributions de compensations totales issues de la mutualisation sont de 6 916k€ pour le chapitre 012

C – Les éléments de la rémunération

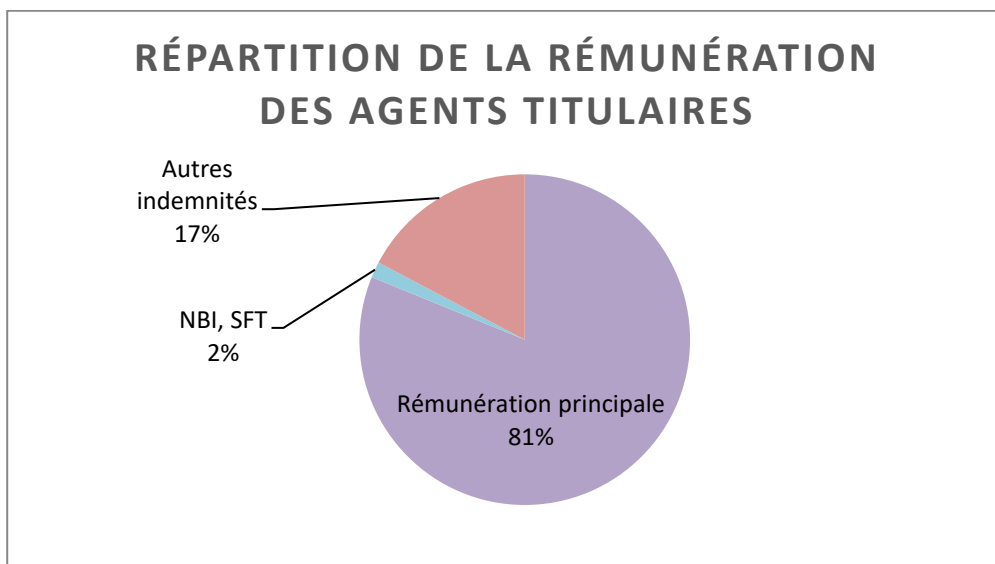
Le graphique ci-après retrace l'évolution des composantes de la rémunération du personnel titulaire depuis 2017.



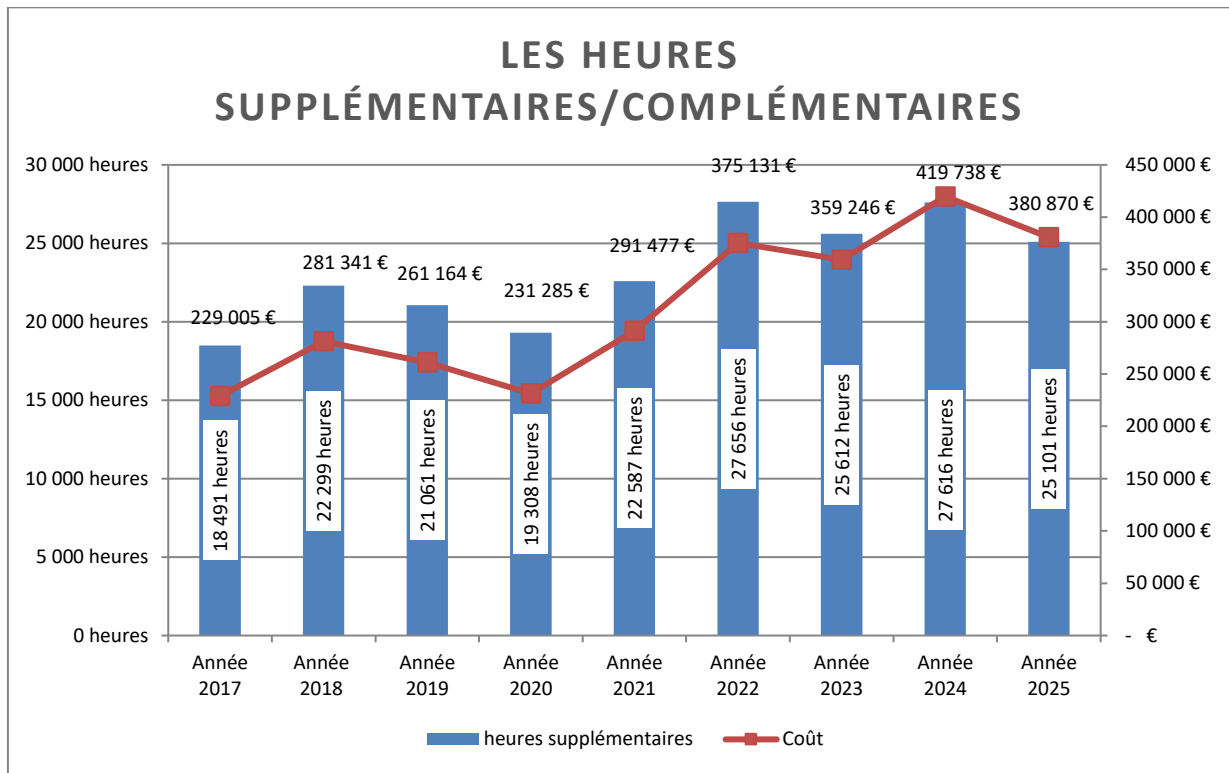
Ce même graphique est désormais consacré aux éléments de rémunération des personnels non titulaires, contractuels de droit public ou privé.



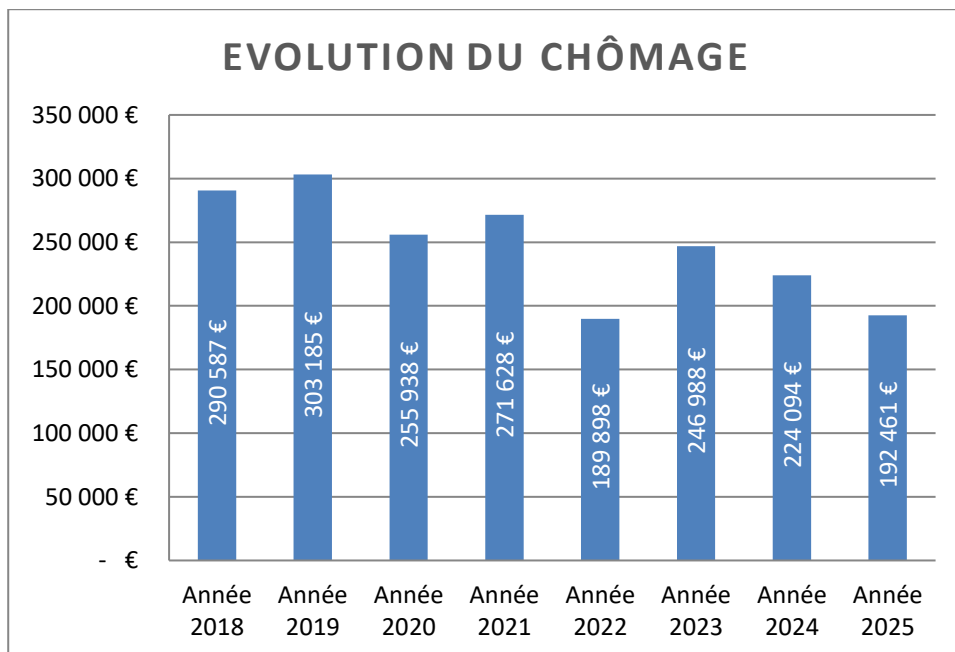
Le graphique suivant illustre la répartition de la rémunération des agents titulaires.



Le graphique suivant retrace l'évolution, depuis 2017, des heures supplémentaires et complémentaires, tant en nombre d'heures qu'en valeur financière.



L'évolution, depuis 2018, du coût du chômage supporté par la collectivité en régime d'auto assurance est illustrée dans le graphique ci-dessous.



Les éléments de la rémunération :

	Éléments de la rémunération au chapitre 012	
Traitement indiciaire	17 342 k€	59,05%
Nouvelle bonification indiciaire	139 k€	0,47%
Supplément familial de traitement	136 k€	0,46%
Heures supplémentaires	381 k€	1,30%
Régime indemnitaire	2 728 k€	9,29%
Indemnités chômage	192 k€	0,66%
Charges patronales	8 451 k€	28,78%
Total	29 368 k€	100,00%

D – Les avantages en nature

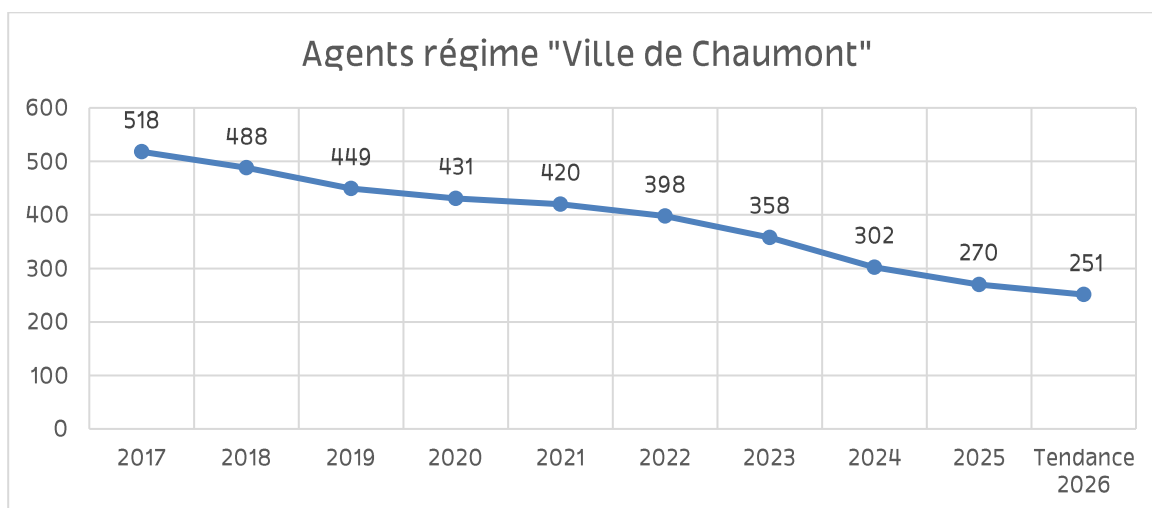
Il n'existe plus d'avantage en nature.

E – Le temps de travail

Le temps de travail « Agglomération » est conforme à la réglementation.

Un travail sur le temps de travail des agents bénéficiaires du régime « ville de Chaumont » en cours depuis 2014, et finalisé par délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2021 a permis la mise en conformité au 1^{er} janvier 2022 à un temps de travail de 1607 h, imposé par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique.

Au 1^{er} janvier 2026, 270 agents bénéficient du régime « ville de Chaumont ». Ce régime n'a désormais d'incidence que le bénéfice du versement du 13^e mois – droit acquis pour les agents titulaires, hors professeurs de musique.



F – Les évolutions

En complément du classique glissement vieillesse technicité (GVT), les différentes mesures réglementaires applicables au 1er janvier 2026 ou envisagées sont également intégrées dans la prévision budgétaire :

- L'augmentation du taux de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) de 3 points pour la seconde année, le portant à 37,65 %,
- L'obligation de participation employeur aux contrats de mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15€ brut par mois et par adhérent au contrat collectif.
- La revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) à +1,18 % au 1^{er} janvier 2026, augmentant le versement d'indemnités différentielles afin de garantir une rémunération au moins égale au montant du SMIC.

L'objectif 2026 est de limiter l'évolution des dépenses de personnel à +2,62% par rapport au réalisé 2025 (sur une base à effectif légèrement augmenté mais maîtrisé).

Dans le cadre des prévisions budgétaires, le chapitre 012 sera de l'ordre de 30 550k€.

G – la protection sociale

La protection sociale complémentaire comprend deux volets : la mutuelle et la prévoyance.

En application des articles L827-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique et du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé (soit les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et liés à la maternité) et de la prévoyance (soit les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès). Jusqu'au 31 décembre 2024, cette participation de l'employeur était facultative.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et son décret d'application n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, ont désormais instauré une obligation de participation de l'employeur :

- Pour le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, à hauteur à ce jour de 7 euros brut mensuel minimum,
- Pour le risque santé, à compter du 1^{er} janvier 2026, à hauteur à ce jour de 15 euros brut mensuel minimum.

Pour financer la protection sociale complémentaire des agents, les collectivités territoriales et les établissements ont le choix entre deux procédures :

- Le mécanisme de labellisation, selon lequel l'employeur accorde une aide financière aux agents ayant souscrit/adhéré à des contrats/règlements qui ont fait l'objet d'une labellisation au niveau national, dont la liste est disponible sur le site internet de la Direction Générale des Collectivités Locales,
- La Convention de participation, conclue pour une durée déterminée avec un opérateur sélectionné après une mise en concurrence ; l'offre de l'opérateur choisi étant alors proposée à l'adhésion individuelle des agents de la collectivité ou de l'établissement.

L'Agglomération de Chaumont a fait le choix de mandater le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation :

- Par délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 pour la couverture du risque Prévoyance ;
- Par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2025 pour la couverture du risque Santé.

Après examen des résultats et sur avis du Comité Social Territorial, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 17 décembre 2024, a décidé de retenir, pour le risque prévoyance, la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Marne, avec les gestionnaires Diot-Siaci et Vivinter, qui a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2025. La participation financière de la collectivité pour l'ensemble des agents a été fixée à 7 euros brut par mois.

S'agissant du risque santé, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 30 septembre 2025, a choisi de retenir la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Marne, avec le gestionnaire MNT, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026. La participation financière pour tous les agents a été fixée à 15 euros brut par mois.

La loi relative à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, promulguée en décembre 2025, renforce les obligations des employeurs publics. Elle impose la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire, avec une participation minimale de l'employeur fixée à 50 % des cotisations. Cette réforme, applicable au plus tard au 1^{er} janvier 2029, aura un impact financier à anticiper dans les futures orientations budgétaires de la collectivité.

H – Les rapport égalité Homme/Femme

Il s'agit d'une obligation légale. Il permet d'identifier les plans d'actions à mener afin de passer d'une égalité théorique à une égalité réelle au sein du personnel et sur notre territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération spécifique.

9 – Les épargnes prévisionnelles

Compte tenu des éléments à notre disposition, d'une loi de finances en discussion et donc par conséquent d'un manque de visibilité au niveau national, il est très difficile de proposer une prospective sereine des épargnes et de la capacité de désendettement.

Il sera nécessaire de poursuivre la gestion rigoureuse afin de maintenir les épargnes positives compte tenu des hausses des dépenses (masse salariales, DILICO...) et des baisses de recettes (fiscalité, compensations fiscales...)

L'objectif sera d'arriver à une épargne brute d'environ 1M€ afin de maintenir une capacité de désendettement proche de 3 ans.

10 – Les investissements

Les investissements opérationnels 2025 de l'Agglomération s'élèvent à 3 198k€ pour 1 535k€ de recettes.

Étiquettes de lignes	Réalisé 2025		Reports sur 2026	
	⌵ Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
70 - AGGLO BUDGET PRINCIPAL	1 296 684,33	832 834,82	833 915,69	129 832,33
2000 - AGGLO - GENS DU VOYAGE	101 853,09	9 940,50	-	23 194,50
2001 - AGGLO - HABITAT, OPAH	162 850,00	176 610,00	-	-
2011 - AGGLO - PORT DE LA MALADIERE	-	-	-	-
2012 - AGGLO - SPA - FOURRIERE	1 908,28	19 474,00	-	-
2014 - AGGLO - SERVICES DE L AGGLO	61 899,22	266,24	1 776,62	-
2016 - AGGLO - ZONES	40 806,00	368 766,38	444 711,00	-
2023 - AGGLO - EDUCATION ET ENSEIGNEMENT	637 709,92	138 190,66	331 664,52	21 537,00
2028 - AGGLO - BATIMENT QUARTIER FOCH	-	81 220,00	2 551,39	-
2034 - AGGLO - URBANISME	-	5 000,00	-	-
2036 - AGGLO - TOURISME	210 369,87	-	9 686,96	85 100,83
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	41 526,00	-	-	-
2053 - AGGLO - EAUX PLUVIALES	37 761,95	33 367,04	43 525,20	-
71 - BRIGADES	2 664,98	-	-	-
2019 - AGGLO - BRIGADES	2 664,98	-	-	-
72 - TRANSPORTS	12 468,88	18 165,20	-	-
2015 - AGGLO - TRANSPORTS	12 468,88	18 165,20	-	-
73 - PEPINIERE D' ENTREPRISES	-	6 105,59	1 042,51	-
2017 - AGGLO - PEPINIERE D'ENTREPRISES	-	6 105,59	1 042,51	-
81 - ZAE DE LA ROCHELOTTE	67 484,89	2 151,00	-	60 375,50
2031 - AGGLO - ROCHELOTTE	67 484,89	2 151,00	-	60 375,50
97 - PALESTRA - SALLE MULTI ACTIVITES	166 103,22	3 801,16	31 542,92	30 116,55
2061 - AGGLO - PALESTRA - SALLE MULTIACT	166 103,22	3 801,16	31 542,92	30 116,55
98 - PALESTRA - CENTRE AQUATIQUE	100 859,58	2 867,54	-	29 901,88
2060 - AGGLO - PALESTRA - CENTRE AQUAT	100 859,58	2 867,54	-	29 901,88
Total général	1 646 265,88	865 925,31	866 501,12	250 226,26

Étiquettes de lignes	Réalisé 2025		Reports sur 2026	
	⌵ Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
68 - DSP EAU	78 227,59	103 238,54	10 815,54	2 792,25
2041 - AGGLO - CHAUMONT - EAU	64 945,40	-	-	-
2043 - AGGLO - BOLOGNE - EAU	-	37 153,54	-	-
2045 - AGGLO - BIESLES - EAU	2 082,52	-	-	-
2047 - AGGLO - MANDRES - EAU	-	-	-	-
2049 - AGGLO - NOGENT - EAU	11 199,67	66 085,00	10 815,54	2 792,25
2050 - AGGLO - CHAMARANDES CHOIGNES - EAU	-	-	-	-
69 - DSP ASSAINISSEMENT	418 729,34	261 575,07	61 371,07	151 769,00
2040 - AGGLO - CHAUMONT - ASSAINISSEMENT	355 141,96	137 775,07	-	128 769,00
2042 - AGGLO - BOLOGNE - ASSAINISSEMENT	7 671,50	123 800,00	6 386,95	-
2044 - AGGLO - BIESLES - ASSAINISSEMENT	-	-	-	-
2046 - AGGLO - MANDRES - ASSAINISSEMENT	-	-	-	-
2048 - AGGLO - NOGENT - ASSAINISSEMENT	900,00	-	-	-
4581 - OPERATION D'INVEST SOUS MANDAT (DÉPENSES)	55 015,88	-	54 984,12	-
4582 - OPERATION D'INVEST SOUS MANDAT (RECETTES)	-	-	-	23 000,00
95 - REGIE EAU	566 276,81	151 637,34	11 275,16	234 645,13
2052 - AGGLO - REGIE - EAU	566 276,81	151 637,34	11 275,16	234 645,13
96 - REGIE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	488 912,68	152 725,13	28 498,66	246 973,20
2051 - AGGLO - REGIE - ASSAINISSEMENT	488 912,68	152 725,13	28 498,66	246 973,20
Total général	1 552 146,42	669 176,08	111 960,43	636 179,58

En 2026, l'agglomération poursuivra ses investissements liés aux autorisations de programme (PIG, PLUIH, OPAH...ainsi que les investissements récurrents (eau, assainissement, équipements des écoles, des services, tourisme...), avec la mise en place d'une autorisation de programme pour accompagner le projet du nouvel hôpital.